



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr — <http://www.fnlp.fr>



<https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee>



@LibrePenseur5

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

Plein succès du colloque international de la Libre Pensée *« Symboles et emblèmes religieux : les religions et l'espace public »*

Les 4 et 5 mars 2016, à l'Espace cité de Limoges, plus de 120 personnes ont participé à ce colloque qui a vu les communications de : **Anne Morelli** (Belgique), **Maurice Robert** (France), **André Chabot** (France) **Jean-Marc Schiappa** (Institut de Recherche et d'Etudes de la Libre Pensée), **Francisco Delgado** (Espagne), **Vincent Brousse** (France), **Jean Baubérot** (France), **Georges-André Morin** (France), **Victoria Melgar** (Mexique), **Michel Godicheau** (Bureau Européen de Coordination de la Libre Pensée), **Christian Eyschen** (Association Internationale de la Libre Pensée).



* * *

Les participants du Colloque constatent que les tenants officiels des religions entendent tous investir le champ public pour marquer la société de leur marque prosélyte. Le Colloque réaffirme la position traditionnelle de la Libre Pensée : *la laïcité est affaire publique, la religion doit rester affaire privée.*

La loi de 1905, et particulièrement son article 28, doit être respectée et défendue avec acharnement. Ce colloque s'est tenu en terre limousine où des laïques et des libres penseurs ont agi avec succès en défense de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, contre le financement public des ostensions limousines. A été ainsi réaffirmée la frontière nette entre ce qui est d'ordre *cultuel* et d'ordre *culturel*, qui est de même nature que la frontière entre la sphère publique et la sphère privée.

Le **Conseil d'Etat** est saisi aujourd'hui sur les affaires de crèches chrétiennes dans les bâtiments publics. Les participants du colloque seront particulièrement vigilants sur le résultat des décisions qui seront prises. Ils appellent les laïques, les libres penseurs, les démocrates, les syndicalistes à se préparer à se

mobiliser avec énergie si les décisions du Conseil d'Etat n'allaient pas dans le sens du respect du principe de Séparation des Eglises et de l'Etat.

Les participants du colloque se félicitent des aspects du *Vademecum* de l'Association des Maires de France qui sont des points d'appui pour la défense de la laïcité institutionnelle de l'Ecole publique et de l'Etat. Plus que jamais, comme en 1960, le principe : « *Fonds publics à l'Ecole publique, fonds privés à l'enseignement privé* » doit être respecté et imposé.

Chaque année, ce sont plus de **10 milliards d'euros de fonds publics** qui sont ainsi détournés au profit des religions et de leurs œuvres. Il faut y mettre un coup d'arrêt, notamment par **l'abrogation de la loi Debré** et de toutes les lois antilaïques qui s'en sont suivies.



* * *

Les *Actes de ce colloque*, fort riche en informations, débats, questions et actions, seront publiés prochainement. Les participants du colloque appellent le mouvement laïque à s'en procurer en grand nombre pour alimenter la réflexion des militants de la laïcité.

Pour les commander (afin de prévoir le nombre nécessaire pour le tirage), merci d'écrire à : **Fédération de la Haute-Vienne de la Libre Pensée, 61 rue Champlain, 87000 Limoges** en indiquant vos coordonnées postales et mail.

La Fédération nationale de la Libre Pensée appelle les libres penseurs, les laïques, les démocrates à verser massivement au **fonds juridique de la Libre Pensée** pour pouvoir abonder financièrement les actions juridiques en défense de la loi de 1905.

Je verse : € - Nom et Prénom :

Adresse :

Chèque à l'Ordre de « *Libre Pensée* », précisez « *fonds juridique* » au verso, à retourner à :

Libre Pensée 10/12 rue des Fossés saint-Jacques 75005 Paris

Paris, le 7 mars 2016